

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
18 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2023-17 Délibération relative au vote des tarifs municipaux

Rapporteur : Evelyne GIRARDON

Evelyne GIRARDON détaille les modifications sur les tarifs votés en décembre 2022. Elle propose au conseil municipal de voter le montant des tarifs municipaux valables à compter du 1er mai 2023.

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT la grille des tarifs municipaux établie à compter du 1^{er} janvier 2023 par délibération n°2022-65 du 12 décembre 2022 et les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mai 2023 tels que proposés dans le document en annexe.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Evelyne GIRARDON